

BVGer E-3452/2013 vom 27. Juni 2013

Bundesverwaltungsgericht, 2013-06-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-3452_2013

FR: TAF E-3452/2013 du 27 juin 2013

IT: TAF E-3452/2013 del 27 giugno 2013

Regeste

Demande d'asile présentée à l'étranger et autorisation d'entrée

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté, dans la mesure où il est recevable.

E. 2

Il est renoncé à la perception de frais de procédure.

E. 3

La demande d'assistance judiciaire partielle est sans objet.

E. 4

Il n'est pas alloué de dépens.

E. 5

Le présent arrêt est adressé à la mandataire de la recourante et à l'ODM. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Anne-Laure Sautaux Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.